

cern information

COMMISSION PARITAIRE CONSULTATIVE DES RECOURS

La Commission Paritaire Consultative des Recours s'est réunie pour examiner l'appel introduit par Monsieur Robbert KLARING à propos de l'application de l'Art. R II 4.30 relatif aux conditions de remboursement des frais de voyage à l'occasion des congés pour événements de famille.

La Commission a terminé ses travaux et a soumis ses recommandations au Directeur général. Conformément à l'Art. R VI 1.10 du Règlement du Personnel, ces recommandations et les décisions définitives du Directeur général sont à porter à la connaissance du personnel. Pour ce faire, ces documents seront affichés du 16 au 27 août 1976 inclus, aux tableaux du Bâtiment de l'Administration.

Division du Personnel / Tél. 2855

COUPURE DE COURANT DU BATIMENT DE L'ADMINISTRATION

L'alimentation électrique du Bâtiment de l'Administration sera coupée du 28.8 à 5h00 au 30.8 à 5h00 (voir note de coupure n° 51) pour permettre le raccordement définitif du nouveau transformateur nécessité par les modifications du bâtiment.

Les installations seront hors service dans l'ensemble du bâtiment, en particulier : éclairage, ascenseurs, Bancomat, cantines, salles de conférence, réception visiteurs, etc.

Nous prions tous les intéressés de bien vouloir nous excuser pour les inconvénients créés par cette interruption.

Div.SB / E.E. - E.P.

SB CLEANING SERVICE

Reminder :

In accordance with the CERN Safety Code, and to avoid accidents to individuals or possible damage to equipment, we ask all those responsible for Labs. or areas containing delicate equipment, or housing experiments in progress, to indicate clearly on the doors, for the benefit of the cleaners, the nature and extent of any danger, e.g. from high voltage or radioactivity, or if the cleaner is to keep out because of an experiment in progress.

When the Lab. or area is clear again, just remove the sign.

ASSURANCE-MALADIE AUSTRIA

Rappel :

Le Bureau de l'Assurance-Maladie AUSTRIA rappelle que la couverture d'assurance maladie-accident n'est acquise que moyennant le paiement d'une surprime avant le départ :

- si vous voyagez hors d'Europe pendant un congé non-payé par le CERN,
- si votre conjoint ou vos enfants voyagent hors d'Europe indépendamment de vous (p.e. congé séparé au foyer).

Dans tous les cas et avant votre départ, consultez les représentants de la Compagnie d'Assurance AUSTRIA.

HEALTH INSURANCE AUSTRIA

Reminder :

The Austria Health Insurance Office reminds you that insurance cover is granted only after a payment of a supplementary premium :

- if you travel outside Europe during an unpaid leave from CERN,
- if your spouse or husband or children travel outside Europe independently from you (e.g. separate home leave).

In any case, please contact the representatives of the AUSTRIA Insurance Company before leaving.

F. Semmler - Tel. 2730